

Image not found or type unknown



Restitution d'un appartement

Par **hobby**, le **23/09/2008** à **08:50**

Je suis confronté à une situation assez ubuesque
En effet ma mère est décédée récemment et je me suis préoccupé de vider et restituer l'appartement qu'elle louait.
La propriétaire, après une prise de contact initiale, ne répond plus à mes appels ni au courrier (recommandé avec AR) que je lui adresse pour l'inviter à récupérer son bien.
J'ai donc cet appartement sur les bras et je ne sais qu'en faire, je réside à 500 km de là, j'ai fais résilier tous les abonnements (EDF, télécom...).
Quels sont les responsabilités des héritiers (il n'y rien à hériter) dans cette situation, dois-je faire constater celle-ci par un huissier, qui en paie les frais, dois-je maintenir un contrat de responsabilité civile, comment faire un état des lieux?.....
Merci d'avance